

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SCIENCES DE L'OCCUPATION HUMAINE 5			
Code	PAEG2B40ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie GOUBE (valerie.goube@helha.be) Hervé BALANT (hervé.balant@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours d'Etude de l'environnement et écologie 2 a pour but de maîtriser les concepts d'occupation liés à l'environnement

ainsi que l'analyse de l'habitation en fonction d'un handicap.

Le cours d'Etude et analyse du fonctionnement de la personne 2 a pour but de mettre en exergue les différents facteurs

qui interviennent dans les problématiques de santé et de visualiser le patient comme un être occupationnel dynamique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
 - 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
 - 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours d'étude de l'environnement et écologie 2, l'étudiant sera capable seul:

- Identifier et analyser les concepts liés à l'environnement
- Maîtrise les modèles de pratique en ergothérapie et les applique par rapport à un cas analysé

Au terme du cours d'étude et analyse du fonctionnement de la personne 2, l'étudiant sera capable seul:

- Expliquer et justifier les concepts, les modèles et les classifications dans le cadre de situations liées à l'occupation humaine
- Concevoir et animer une activité en tenant compte des besoins et difficultés de la personne

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PAEG2B40ERGA	Etude de l'environnement et écologie 2	12 h / 1 C
PAEG2B40ERGB	Etude et analyse du fonctionnement de la personne 2 (étude de l'environnement et écologie 3)	12 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B40ERGA	Etude de l'environnement et écologie 2	10
PAEG2B40ERGB	Etude et analyse du fonctionnement de la personne 2 (étude de l'environnement et écologie 3)	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter au préalable que les activités d'apprentissage (AA) sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1° Lorsque toutes les AA composant l'UE présentent des cotes $\geq$ à 10/20, la note de l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes AA de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci. L'UE est alors validée et cette précision est indiquée sur le relevé de notes à côté de la note de l'UE.

2° Dans tous les autres cas, le jury d'UE prendra la décision de la validation ou non de l'UE sur base de l'acquisition ou non des compétences évaluées au sein de l'UE. Si le jury de l'UE décide de la valider, la méthode décrite dans le point 1 est appliquée. Si le jury de l'UE décide de ne pas valider l'UE, un « NV » pour « non validé » apparaîtra à la place de la note de l'UE dans le relevé de notes.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à moins une des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique)

Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les AA d'une UE non validée faisant l'office d'une cote inférieure à 10/20 ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches ECTS respectives.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Etude de l'environnement et écologie 2			
Code	16_PAEG2B40ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie GOUBE (valerie.goubé@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours permet à l'étudiant de comprendre l'influence et les impacts engendrés par l'environnement (physique et humain) sur l'occupation humaine. Les éléments présentés seront resitués en terme d'échelles environnementales, de restriction de participation et de facteurs environnementaux.

Ces termes seront mis en lien avec des pathologies diverses et variées.

Les aides techniques y seront exploitées et analysées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Identifier et analyser les concepts liés à l'environnement (C6.1, C6.2, C6.5)
- Analyser l'environnement au travers des modèles de pratique par rapport à un cas pratique (C4.1, C4.2)
- Respecter la législation et les réglementations (C2.3)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Rappel théorique sur les concepts de l'environnement.

Liens entre les modèles de pratique et l'environnement.

Analyse d'aides techniques et d'aménagements.

Mise en pratique des concepts abordés dans le cadre d'une vignette clinique.

Lien entre les concepts liés à l'environnement et la notion d'évaluation écologique.

Compréhension des concepts de l'environnement dans les différents domaines de l'ergothérapie pour des populations

présentant diverses pathologies.

Sur base de modèles conceptuels, exploration et compréhension des facteurs extrinsèques qui influencent l'occupation humaine.

Démarches d'apprentissage

- Cours théorique illustré par des présentations de situations et présentation d'aides techniques.
- Participation au salon "Reva" dans le but de découvrir les aides techniques et aménagements envisageables.
- Elaboration de conseils en matière d'aides techniques et aménagements dans le cadre d'une vignette clinique.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant et propositions d'exercice supplémentaires.

Ouvrages de référence

- "Recherche en ergothérapie : pour une dynamique des pratiques", 1re édition 2011, Collection : Actualités en ergothérapie, EdSolal
- Site Ergothérapie de JP Guihard, France, 2014,
- TROUVE E., Agir sur l'environnement pour permettre les activités, De Boeck Supérieur.
- Catalogues de firmes spécialisées en aides techniques,

Supports

- PPT,
- Vignettes cliniques,
- Salon.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail écrit de groupe sur base d'une vignette clinique.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si certificat médical ou examen non présenté : présentation d'un nouveau travail.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Etude et analyse du fonctionnement de la personne 2 (étude de l'environnement et écologie 3)			
Code	16_PAEG2B40ERGB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Hervé BALANT (herve.balant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but de former l'étudiant, à faire des liens entre les concepts de la personne et de

l'environnement en lien avec les modèles de santé et de pratique en ergothérapie, à développer un esprit critique, une vision holistique de la personne et ce, dans une vision systémique de la société. Par cette activité d'apprentissage les étudiants construiront et affineront leur identité professionnelle.

Cette activité d'apprentissage sera principalement axée sur l'accessibilité des lieux publics et du domicile, ainsi que leurs adaptations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours d'étude et analyse du fonctionnement de la personne 2, l'étudiant sera capable seul:

- Expliquer et justifier les concepts, les modèles et les classifications dans le cadre de situations liées à l'occupation humaine (C1.5, C4.1, C5.2, C6.1)
- Concevoir et animer une activité en tenant compte des besoins et difficultés de la personne (C6.1, C6.2, C6.3)
- Respecter la législation et les réglementations (C2.3)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les concepts-clés abordés lors de cette activité d'apprentissage sont l'étude des aménagements de lieux publics et domiciles afin d'en déceler les facilitateurs et les obstacles et enfin de proposer une adaptation cohérente et raisonnable, en lien avec des situations cliniques données, en tenant compte des normes et du cadre légal.

Analyser, manipuler les concepts de la personne, les occupations et de l'environnement sous tous leurs aspects, mise en application et développement de projets.

Démarches d'apprentissage

Présentation Power Point

Recherche en groupe sur diverses problématiques liées aux facteurs individuels et environnementaux

Analyse de la littérature, recherche d'informations, exposés oraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilités et explications supplémentaires à chaque cours

Ouvrages de référence

Equipe Classification, Evaluation, Enquêtes et Terminologie. Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Genève : Organisation Mondiale de la Santé ; 2000

Fougerollas P.& Al., Classification québécoise du Processus De Production Du Handicap, Québec, Réseau international sur le processus de production du handicap, 1998 ; 166.

Meyer S., (1999), Le processus de l'ergothérapie, éditions EESP, pp. 10-85

Bruchon-Schweitzer M.L., Quintard B. Personnalité et maladies. Stress, Coping et Ajustement, Paris : Dunod, 2001 : 350 p.

Bury J. A., Education pour la santé - Concepts, enjeux, planifications, Savoirs et Santé, De Boeck Université, 1998, pp 15-45.

Institut National de Prévention et Education pour la santé, La santé de l'homme : promouvoir la santé des personnes en situation de handicap, N°414, Mars-Avril 2011, p. 56

Sites internet :

Les facteurs individuels et environnementaux qui influencent la santé :

- consulté sur le site http://www.who.int/topics/social_determinants/fr, le 12 septembre 2013
- consulté sur le site <http://www.questionsante.org/bs/Les-determinants-de-la-sante>, le 1 octobre 2013
- consulté sur le site <http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/ISS/determinants-sante.asp>, le 3 octobre 2013

Supports

Cours théoriques
PPT

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en un travail de groupe où les étudiants seront amenés à analyser un lieu public et proposer plusieurs solutions d'adaptation, en lien avec une problématique donnée.

Ce travail sera présenté en exposé oral.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evo	100			Trv	100

Evo = Évaluation orale, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).